

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 **SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de septembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HAYART Daniel, HAYART Damien, LEPETZ, BERTAUX, TROUILLET, LAMARQUE, VERHAEVERBEKE, CHARVET, VERLEY, DURETZ, DUMORTIER, LAMBIN, BOYER, KARLINSKI, LECOEUCE.

Pouvoirs donnés :

- Frédéric DE SIETER à Catherine WALTER-LEGRAND
- Jean-Sébastien THIBAUT à Juliette LECOEUCE
- Isabelle DELMER à Yvonne BERTAUX

Madame Magali DUMORTIER n'est arrivée qu'au moment du vote de la 4^{ème} délibération.

Madame Catherine WALTER-LEGRAND était absente.

1. MODALITES D'ORGANISATIONS DE LA SEANCE

Afin de retranscrire au mieux les débats, Monsieur le Maire propose une nouvelle fois d'enregistrer cette séance de conseil à l'aide de dictaphones.

Avis du Conseil Municipal : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT).

Monsieur le Maire propose également de désigner Monsieur Damien HAYART comme secrétaire de séance et Madame Jenny GIUBLESJ comme auxiliaire.

Avis du Conseil Municipal : 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT).

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 14 JUIN 2021

Le procès-verbal de la réunion de Conseil a été transmis à tous les élus, Monsieur le Maire propose donc de soumettre ce procès-verbal au vote du Conseil Municipal.

Avis du Conseil Municipal : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Monsieur JS THIBAUT).

3. EXONERATION TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux finances, pour ce point.

Monsieur Damien HAYART explique que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Il s'agit des immeubles à usage d'habitation, soit :

- des constructions nouvelles à usage d'habitation ou de leurs dépendances
- des additions ou construction à usage d'habitation ou de dépendance
- des reconstructions destinées à un usage d'habitation
- des conversions de bâtiments ruraux en logements

Pour ces immeubles à usage d'habitation, l'exonération temporaire de deux ans est maintenue en totalité mais les communes peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévue à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts (CGI) et pour la part qui leur revient, réduire l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Compte tenu du fait que nous payons l'instruction des autorisations de droit des sols : Monsieur le Maire propose donc de voter une exonération de 50 %.

Pour rappel :

96 euros pour les certificats d'urbanisme pré opérationnels (CUB),
168 euros pour les déclarations préalables (DP),
240 euros pour les permis de construire (PC),
192 euros pour les permis de construire modificatifs (PCm),
192 euros pour les permis de démolir (PD),
288 euros pour les permis d'aménager (PA).

Monsieur Michel KARLINSKI demande quand cette exonération sera mise en place ;
Monsieur le Maire lui répond que c'est sur l'année N-1, soit à partir du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur BOYER précise qu'il conviendrait davantage de mettre 40 %, soit le maximum, car nous ne connaissons pas le niveau d'évolution des dotations ; Monsieur le Maire rappelle le contexte de l'exonération mais Monsieur Daniel BOYER réitère sa proposition.

Une incompréhension subsistait sur le « maximum », le principe est donc expliqué à nouveau.

Monsieur Damien HAYART propose donc un vote à main levée : tout le monde est d'accord pour 40 %.

Avis du Conseil Municipal : le Conseil Municipal adopte à 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT) la limitation de l'exonération à 40 %.

4. ATTRIBUTION DU MARCHE ACM ET MERCREDIS RECREATIFS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magali DUMORTIER, adjointe aux Accueils Collectifs de Mineurs.

Cette dernière explique que le marché en question a concerné l'organisation et la gestion pédagogique des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires pour les enfants âgés de 2 à 15 ans, soit :

* l'accueil extrascolaire du mercredi

* l'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires (hors Noël et les 3 dernières semaines d'août).

La durée du marché est de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2021 ; il pourra ensuite être reconduit tacitement deux fois, jusqu'au 31 septembre 2024, soit une durée totale de 3 ans.

Il a été mis en ligne sur la plateforme <http://achatpublic.com> du mercredi 26 mai à 12h00 jusqu'au vendredi 18 juin 2021 à 12h00.

Les plis ont été ouverts le vendredi 25 juin 2021.

Les critères qui ont été retenus sont : le prix (50 %) et la valeur technique (50 %)

Les prix proposés dans les 2 offres reçues :

	<u>TOTAL</u>	<u>NOTE OBTENUE</u>
LEO LAGRANGE	109456.62 €	34/50
UFCV	74080 €	50/50

Les critères concernant la valeur technique étaient : le projet éducatif, les activités, les effectifs d'animation, le budget et les références.

TOTAL OBTENU POUR LA VALEUR TECHNIQUE : LEO LAGRANGE : $34/100 + 46/100 = 80/100$
UFCV : $50/100 + 44/100 = 94/100$

La Commission d'Appel d'Offres a donc attribué, en date du 12 juillet 2021, le marché à l'UFCV.

En ce qui concerne les mercredis du mois de septembre, nous fonctionnerons avec du personnel communal.

Avis du Conseil Municipal sur le choix de ce prestataire : 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT).

5. MODIFICATION TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Valérie LEPETZ, adjointe aux écoles.

Lors du précédent Conseil Municipal, Madame LEPETZ explique que la commune avait délibéré les tarifs comme suit pour la cantine :

	TARIFS CALCULES PAR RAPPORT A L'ANCIENNE MARGE EN EUROS + augmentation du prix de SOBRIE A DUPONT (SOBRIE = 2.62 € le repas) 0.33 € = marge de la mairie pour les coûts annexes		
Type de repas	Prix facturé par le traiteur	Tarifs Illilois (+0.33 €)	Tarifs Extérieurs (+1.33 €)
Repas Maternels	2.66 €	2.99 €	3.99 €
Repas Primaires	2.82 €	3.15 €	4.15 €
Repas Adultes	3.35 €	3.68 €	Personnel et professeurs = tarifs Illilois

Cependant, il convient de préciser également que tout repas non commandé fera l'objet d'une majoration financière.

Il convient également de préciser le prix d'un repas d'un enfant faisant l'objet d'un PAI obligeant les parents à fournir le repas.

Madame LEPETZ propose donc d'appliquer les mêmes calculs qu'avant :

- 1.10 € pour un repas PAI
- Prix du repas doublé pour un repas non commandé

En ce qui concerne la garderie, la majoration avait été prévue dans la délibération.

Avis du Conseil Municipal : 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUICHE et Monsieur JS THIBAUT).

Madame LEPETZ en profite pour faire part aux élus de l'éligibilité de la commune d'Illies pour la tarification sociale, elle explique qu'une étude, pour le montage du dossier, est en cours.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra alors discuter du POUR et du CONTRE lors de cette étude sur la mise en place de la tarification sociale.

Madame Séverine LAMBIN explique qu'il conviendra alors d'expliquer aux familles, s'il y a augmentation du prix de repas, que cette hausse sera due à plusieurs facteurs, notamment la prise en compte de l'amélioration des repas (repas 20 % bio, etc...).

6. TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE / COLUMBARIUM 2022

Monsieur le Maire explique que les tarifs des concessions dans le cimetière et des cases de columbarium n'ont pas augmentés depuis 2018 :

Prix actuels :

- Concession dans le cimetière : 170 €
- Columbarium : 820 €

Il propose d'augmenter ces tarifs cette année, comme suit, afin de suivre l'augmentation du coût de la vie :

- Concession dans le cimetière : 200 €
- Columbarium : 850 €

Etant donné que 2/3 de ces recettes sont destinées à la commune et 1/3 au CCAS (pour les concessions de cimetière), une délibération sera prise prochainement par le CCAS afin d'acter ce tarif.

Avis du Conseil Municipal : 17 voix POUR

7. TARIFS CONTRAVENTIONS DEPOTS SAUVAGES

Cet été nous avons eu plusieurs dépôts sauvages sur la commune, rue du Hus et Hameau de Ligny le Grand, en grande partie des déchets de construction de cassons ; des déchets d'amiante à 3 endroits chemin du bois Chombart, 2 de ces dépôts sont dans des propriétés privées où le personnel communal ne peut intervenir.

Monsieur Daniel BOYER précise que la mise en place de caméras permettra d'améliorer les choses.

Ce dernier informe également l'assemblée que le Golf déverse ses déchets « végétaux » dans les fossés. Monsieur le Maire va se renseigner afin de savoir si le fossé leur appartient ou non.

Monsieur le Maire propose donc un montant d'amende de 1500 € pour tout dépôt sauvage observé.

Un procès-verbal sera dressé ainsi qu'une amende administrative recouvrée au bénéfice de la commune, au compte 7588 – Autres produits divers de gestion courante.

Avis du Conseil Municipal : 17 voix POUR

8. TARIFS NON-RAMASSAGE DES DEJECTIONS CANINES

Au même titre que les dépôts sauvages, Monsieur le Maire explique que nous rencontrons un problème avec les déjections canines d'animaux.

Il propose d'instaurer une amende forfaitaire de 38 €, somme qui sera recouvrée au compte 7588 également.

Avis du Conseil Municipal : 17 voix POUR

9. CREATION DE CONTRATS PEC SERVICE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de créer 2 contrats PEC (Parcours Emploi Compétence) à compter du 13 septembre 2021 pour une durée de 9 mois à raison de 20 heures par semaine.

Ces contrats seront remboursés par l'Etat à hauteur de 65 % du salaire brut, chaque mois.

Les personnes recrutées occuperont des postes d'animateurs au sein de la garderie, s'occuperont des entrées et sorties d'école ainsi que de la cantine.

Monsieur le Maire précise que ces postes étaient occupés auparavant par des personnes en CDD dont le contrat s'est terminé à la fin de l'année scolaire.

Avis du Conseil Municipal : 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT).

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 13 septembre 2021.

Monsieur le Maire la parole à Monsieur Philippe DURETZ pour les explications.

Monsieur DURETZ explique que, dans le cadre de la restructuration du service technique, après le départ de Monsieur Guillaume MOCZ, la commune souhaite créer un poste d'agent de maîtrise afin que cet agent puisse gérer le développement durable de la commune, les plannings, les achats, les travaux en régie, ce qui nous permettra une projection pour l'avenir (futurs départs en retraite) ; cette structuration permettra la délivrance d'un certain service aux habitants.

Monsieur BOYER exprime son vote contre : il estime que le Conseil fait une erreur en créant ce poste car la commune est à « 56 % » de charges de personnel, Monsieur le Maire lui répond que des charges de personnel se calculent en soustrayant les recettes reçues (CPAM, CNP, aides de l'état pour les contrats aidés...).

Monsieur BOYER estime que la projection sur l'avenir avec les départs en retraite n'est pas la source du problème, que le problème « est ailleurs », qu'il ne convient pas de créer un

poste de responsable pour gérer quelques personnes, ce n'est « qu'un service technique » selon lui.

Il compare la commune d'Illies avec la commune de Marseille.

Monsieur BOYER demande s'il ne serait pas possible de remplacer les compétences de l'agent parti (à savoir des compétences en mécanique) par de l'externalisation, en faisant appel à des professionnels.

Monsieur DURETZ recentre le problème avec les arrêts maladie et la notion d'obligation de délivrance d'un service pour les habitants : le nombre d'habitants a dépassé les 1700, les surfaces en espaces verts et fleuris sont de plus en plus grands, les bâtiments à entretenir en régie sont nombreux (remerciements à Monsieur Hubert CHARVET pour son aide à ce sujet).

Il rappelle le programme de mandat proposé aux électeurs : travail sur le développement durable, la biodiversité, Monsieur DURETZ explique qu'il convient maintenant de « recruter des compétences ». Il explique qu'il ne peut entendre les doléances de Monsieur BOYER exprimées en juillet dernier sur la saleté du village et qu'en contrepartie, il ne faudrait pas recruter.

Monsieur DURETZ lui propose d'en reparler dans 1 an, quand la différence sera visible ; le village est entrain de grandir, il ne nous est pas possible de ne pas « prévoir » et de ne pas anticiper l'avenir.

Monsieur KARLINSKI estime qu'une réunion, quand les problèmes sont apparus, aurait dû être faite.

Monsieur BOYER juge que cette décision est une erreur car on « embauche une personne pour 42 ans », Monsieur Damien HAYART lui répond que ce n'est pas pour 42 ans et qu'il convient de se projeter, pour l'instant, selon lui, il n'y a pas assez d'éléments pour déterminer le besoin en effectif du service technique.

Monsieur BOYER parle à nouveau de faire appel à des sociétés ; Monsieur DURETZ lui répond qu'il faut faire des appels d'offres, etc. Il rétorque également que nous avons déjà pris le parti de faire appel à des sociétés depuis quelques temps.

Monsieur le Maire évoque les communes aux alentours qui ont fait appel à des entreprises et qui sont vite revenues sur leurs décisions.

Monsieur BOYER dit connaître des communes où il n'y a qu'une seule personne au service technique, qui gère 3 villages ; Monsieur le Maire répond que ce sont des communes « où les volets sont fermés la moitié du temps car il n'y a personne ».

Avis du Conseil Municipal : 13 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. KARLINSKI), 3 voix CONTRE (D. BOYER, J. LECOEUCE ET JS THIBAUT).

11. REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Pour les deux prochains points qui concernent le personnel communal, Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur Philippe DURETZ, adjoint au personnel.

Monsieur DURETZ explique que le règlement intérieur pour le personnel communal est inchangé depuis des années, quelques points ont été modifiés (formation, précisions sur le port des équipements de protection individuelle) suivant les lois notamment.

Les élus l'ont eu pour lecture avec la convocation.

Le dossier de règlement intérieur a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion (à la majorité du collège des agents et à l'unanimité du collège des employeurs).

Il faut maintenant l'approuver par une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur BOYER demande si ce règlement a été présenté au personnel communal et si ça s'est bien passé, est-ce que tout le monde a signé ?

Monsieur DURETZ lui répond par l'affirmative et que tout s'est bien passé.

Avis du Conseil Municipal : 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT).

12. ADOPTION PLANNING SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Philippe DURETZ explique que le planning horaire du service technique a été modifié afin d'avoir continuellement 2 binômes qui auraient les mêmes horaires de travail :

- * un, dont les horaires sont calés sur les horaires de l'école

- * l'autre sur les horaires de mairie.

Un binôme ne travaille pas les mercredis mais il travaille les samedis matin ; 1 semaine sur 2 ça change, on inverse.

Les horaires d'été et les horaires d'hiver ont également été définis.

Ces nouveaux horaires ont été validés à l'unanimité par le Comité Technique du Centre de Gestion.

Il faut les entériner par une délibération.

Avis du Conseil Municipal : 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT).

13. RUCHERS ESPACE BELTRAME

Monsieur Philippe DURETZ, cette fois-ci en sa qualité d'adjoint à l'environnement, explique le projet.

Un partenariat avec un apiculteur de Laventie a été discuté dans le cadre de la biodiversité pour l'implantation de nouvelles ruches à l'espace Beltrame.

Dans ce dernier, il y aura un partage de la récolte du miel.

Monsieur TROUILLET demande où elles se trouveront, Monsieur DURETZ lui répond qu'il convient encore de définir l'endroit précis pour éviter les interactions, pour leur trouver un espace clos.

Monsieur le Maire explique qu'il conviendra également de travailler sur les plantations pour leur nourriture.

Avis du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer la future convention :
17 voix POUR

14. CONVENTION TRANSFERT MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX REQUALIFICATION COUR DU ROY - MEL

Monsieur le Maire explique que la Métropole Européenne de Lille vient de nous envoyer la convention pour les travaux de qualification de la cour du Roy.

Cette dernière a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières du transfert de la maîtrise d'ouvrage relatives à la réalisation des travaux de requalification de la Cour du Roy à Illies.

Avis du Conseil Municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention :

15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame J. LECOEUCE et Monsieur JS THIBAUT).

Monsieur le Maire en profite pour demander à l'ensemble des élus si la rebaptisation de cette cour en « Place du Roy » leur convient ? Si c'est le cas, il conviendra de prendre un arrêté afin d'acter cette nouvelle dénomination.

Les élus sont totalement pour cette rebaptisation.

15. FONDS DE CONCOURS MEL TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Damien HAYART, adjoint aux travaux.

Ce dernier explique que ce fond de concours est proposé dans le plan « Air Climat Energie » métropolitain, ce dernier a été mis en place pour soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique des bâtiments.

Ce fonds de concours sera utilisé pour les travaux de l'école, la MEL peut participer, dans le cadre de ce fonds de concours, à hauteur de 40 % des dépenses éligibles (isolation thermique, solaire), dans la limite d'une enveloppe maximale de 500 000 € par an.

Monsieur BOYER lui demande si la date butoir pour les dépôts de dossiers n'était pas fixée à juillet ? Monsieur HAYART lui répond que non, les demandes peuvent être déposées « au fil de l'eau ».

Avis du Conseil Municipal sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter ce fonds de concours : 17 voix POUR

16. DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes d'associations concernant un octroi supplémentaire (ou non) de subvention :

- * Du CSL qui souhaiterait 2 armoires pour les jeux de rôles, l'association n'a pas reçu de subvention cette année. Le coût des armoires est d'environ 400 €.

- * De l'APE qui a besoin de 1500 € supplémentaire car il y a davantage d'enfants qui partent en classe de neige cette année.

Ces sommes seront imputées au compte 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations, dans le cadre de la somme prévue non attribuée à ce même compte, qui a été votée avec le Budget Primitif 2021.

17. FORMATIONS DES ELUS

Monsieur Philippe DURETZ propose, dans le cadre de la formation des élus, de faire un groupe de travail sur ce sujet et demande quels seraient les élus intéressés ; les documents explicatifs ont été envoyés et une délibération avait été prise à ce sujet.

Mesdames LAMBIN, BERTAUX, LAMARQUE, LEPETZ, DUMORTIER, VERLEY et Messieurs HAYART Damien, TROUILLET et DURETZ sont intéressés.

18. INFORMATIONS DIVERSES

- Date enquête publique modification PLU 2 : du 14 septembre au 15 octobre 2021
- Proposition de réunion sur le PADD le 13/09 à 19h en mairie entre élus
- Concertation préalable sur la gestion des déchets ménagers du 6 septembre au 17 octobre 2021
- LMH : pose de panneaux publicitaires par LMH pour connaître les projets commerciaux de la zone Place du Roy
- Travaux d'assainissement Hameau du Transloy : ils commencent normalement le 1^{er} octobre, de même que les travaux de rénovation des maisons pour les personnes âgées.
- Travaux de réhabilitation des maisons allées Lamartine et Musset, « logements-tiroirs » du Golf qui seront utilisés pour reloger les locataires pendant la durée des travaux
- Ligne Haute-Tension Hameau du Hus démontée
- Expertise Temple - Chapelle lundi prochain
- Garage rue du Chanoine Rigaut qui va être repris dans le cadre des futurs travaux de la bibliothèque
- Aide à la commune de St-Nicolas de Bourgueil, possibilité de passer par le Comité des Fêtes, à rediscuter.

Fin de la séance à 21h09.